



Lésion cérébrale acquise

Catalogue UNAFTC

Formations 2020



UNAFTC

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES
DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS**

Siret : 328 024 016 000 67

N° d'activité formation 11 75 43 10 175



Présentation de l'UNAFTC

L'UNAFTC représente plus de 6 000 familles de personnes cérébro-lésées.

Dans le cadre de son soutien à l'émergence de GEM, de services, d'établissements spécifiques pour les personnes cérébro-lésées et de nouvelles formes d'habitat, l'Union vous propose ce catalogue de formations à destination des professionnels de l'accompagnement, mais également, pour certaines, à destination des familles.

Objectifs généraux de l'UNAFTC

- Représenter les traumatisés crâniens, les personnes cérébro-lésées et leurs familles, au niveau national, européen et international, défendre leurs intérêts et leurs droits.
- Définir une politique générale spécifique en faveur des traumatisés crâniens et obtenir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre (décrets, circulaires, crédits...), pour améliorer qualitativement et quantitativement la prise en charge et l'accompagnement des blessés et de leurs familles.
- Fédérer les AFTC (Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés départementales), les Etablissements et Services, soutenir leur développement, favoriser la création de nouvelles associations, de GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), de nouveaux établissements et services spécifiques, et le partage de connaissances et d'expériences.
- Développer les relations et partenariats avec les associations, les institutions, les professionnels, les fondations et les entreprises.

Actions de l'UNAFTC

- Information, documentation des professionnels, des associations, des GEM, des établissements et services, ainsi que des personnes cérébro-lésées et de leurs familles.
- Formation des professionnels et des administrateurs bénévoles des AFTC, des GEM, des Etablissements et Services.
- Relation avec les ministères, administrations centrales concernées, associations nationales européennes et étrangères, fondations, médias nationaux.
- Etude des projets des structures d'accueil concernant les personnes cérébro-lésées
- Coordination des actions de prévention des accidents de la route et de la vie.
- Animation d'un groupe de travail d'avocats et de médecins-conseils de victimes dans le cadre de la réparation du dommage corporel.
- Soutien à la mise en place de réseaux et filières de soins, de prise en charge et d'accompagnement coordonnés des personnes cérébro-lésées et de leurs familles.
- Participation à l'élaboration des textes législatifs, des décrets et des circulaires concernant les personnes handicapées (ex : loi du 11 février 2005, plan national traumatisme crânien 2011, cahier des charges pour les GEM, ..).
- Prise en charge des appels directs des familles et des professionnels et réorientation vers les AFTC régionales ou départementales ou vers les établissements et services.
- Participation à de nombreuses commissions et groupes de travail au CNCPPH, à la CNSA, à l'IRME, à Handéo, au CCAH, France Assos Santé, CIAAF, CFHE, Comité National d'Entente, la HAS et l'Observatoire de l'habitat inclusif,
- Publication d'une revue semestrielle, « Résurgences »,
- Mise à jour du site Internet « www.traumacranien.org »

Adhérents de l'UNAFTC

51 AFTC*.

Des associations gestionnaires de 102 « Etablissements et Services » destinés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées

48 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

Un catalogue de formation conçue et développée pour vous

L'UNAFTC bénéficie depuis 2008 d'un numéro d'enregistrement d'activité formation : 11 75 43101 75.
Dans le cadre du décret n° 2015 – 790 du 30 juin 2015 entré en vigueur au 1 janvier 2017 : nous avons obtenu le référencement Datadock comme prestataire de formation. Nos formations peuvent donc être prises en charge financièrement par votre Opérateur de compétences (OPCO).
La formation est inscrite dans l'axe 2 du projet associatif de l'UNAFTC.

Selon votre profession, votre secteur d'activité nous vous aidons à choisir les formations les mieux adaptées.
Vous êtes :

- Un adhérent d'une AFTC
- Une famille
- Un professionnel de l'accompagnement auprès des personnes cérébro-lésées

Vous travaillez au sein :

- D'un GEM
- D'un établissement
- D'un service dédié aux personnes cérébro-lésées
- D'une MDPH, d'une ARS, d'un CCAS, d'une mission handicap, pôle emploi, cap emploi ...
- D'un service tutélaire / mandataire judiciaire à la protection des majeurs vulnérables (MJPM)
- D'un service de médecine du travail, d'un service de ressources humaines

Vous exercez comme :

Médecin, ergothérapeute, orthophoniste, magistrat, avocat, psychologue, gestionnaire de patrimoine, notaire, etc

Consultez également nos formations sur le www.traumacranien.org

Des modules proposés à Paris, Besançon, Dijon Des modules sur mesure et en intra

Pour des actions de formation personnalisées, contactez le service formation qui sera à votre écoute et élaborera à votre attention un projet personnalisé et un devis.

Pour toutes demandes :

Contactez Bernadette Guilbard

unaftc.services@traumacranien.org

01-53-80-80-10

A partir du deuxième participant d'une même structure les tarifs sont dégressifs

Les AFTC, GEM, établissements et services adhérents à l'UNAFTC bénéficient de tarifs préférentiels



La protection juridique et financière d'une personne cérébro-lésée

Infos pratiques



1 jour



15 octobre 2020



siège de l'UNAFTC 91/93 rue
Darmémont 75018 PARIS
Toutes nos formations sont
réalisables, en intra, France entière



ESMS Adhérent UNAFTC par professionnel	250€
ESMS Non adhérent UNAFTC par professionnel	400€
GEM adhérent UNAFTC par professionnel	100€
Adhérent à une AFTC ou à un GEM par bénévole	70€
Non adhérent AFTC ou à un GEM par personne	200€

Attention tarif dégressif à partir de la 2^{ème} inscription d'une même structure, nous consulter
Et possibilité de participer à une seule journée



8/12 participants



Familles, établissements et services, avocats, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, mandataires judiciaires, experts-comptables, professionnel en gestion de patrimoine



Comprendre et protéger le majeur cérébro-lésé et être plus efficient dans la gestion de son patrimoine
Offert : guide de la gestion du patrimoine

La vulnérabilité d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap suite à une lésion cérébrale acquise engendre la nécessité de réfléchir à la meilleure façon d'accompagner son parcours de vie. Une protection juridique est-elle nécessaire ? Comment la mettre en œuvre et en assurer la pérennité sur le long terme ? Quel est le lieu de vie le plus adapté et comment assurer à partir de là une indépendance financière durable ? Pour répondre à ces interrogations, une réflexion patrimoniale et familiale s'avère utile. Cette formation a vocation à guider les personnes cérébro-lésées et leurs protecteurs familiaux ou professionnels dans leur réflexion en vue d'organiser le présent et d'assurer l'avenir.

• CONTENU

La protection juridique d'une personne traumatisée crânienne

- Les bases de la réflexion familiale en vue d'une protection
- La procédure de mise en œuvre et de renouvellement de la protection juridique
- Les différentes mesures de protection et leur fonctionnement (focus sur la nouvelle habilitation familiale)
- La transmission de la protection (focus sur le mandat de protection future pour autrui)

L'impact du lieu de vie sur les ressources de la personne traumatisée crânienne

- Les ressources de l'adulte en situation de handicap (rappel sur les conditions de ressources pour le versement de l'AAH)
- Les différents lieux de vie (logement autonome, habitat partagé, établissements médico-sociaux ...)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et sa mutualisation
- Le mécanisme de l'aide sociale à l'hébergement

L'adaptation du patrimoine familial

- L'organisation du patrimoine de l'adulte traumatisé crânien
- Les avantages possibles d'une Société Civile Immobilière (SCI)
- L'épargne-handicap
- Les particularités liées à une indemnisation
- La transmission du patrimoine des parents (donations et testaments)

• INTERVENANTS

Un conseiller en gestion de patrimoine certifié, spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap.



Sessions à Lyon et Marseille à venir . Nous consulter